



Décision n° 2024/ 81
Portant attribution du marché relatif à la mission d'audit et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement du contrat de concession du centre aquatique O2FALAISES et étude des types de gestion du centre O2S

Le Président de la Communauté de Communes des Villes Sœurs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles R. 2182-1 et suivants°,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°20200716-7 du 16 juillet 2020 relative aux délégations données par le Conseil Communautaire au Président,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 30 mai 2024 notamment sur la plateforme <http://marchespublics596280.fr>,

Considérant le classement des offres effectué en fonction des critères d'attribution suivants :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0 %
2-Valeur technique	50.0 %
2.1-Moyens humains et techniques mis en œuvre (qualification de l'équipe et effectifs affectés et son organisation notamment leurs compétences en matière d'audit et d'assistance en maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement de la délégation de services publics et de compétences juridiques, administratives, techniques et financières, rôle de chaque membre de l'équipe, CV correspondants, matériel, ...)	20.0 %
2.2-Méthodologie de travail proposée (détail de chaque phase, nombre de réunion, ...)	20.0 %
2.3-Planning détaillé d'exécution par phase	10.0 %
3-Audition	10.0 %

DECIDE

Article 1er : D'attribuer le marché public n°2024005 relatif à la mission d'audit et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement du contrat de concession du centre aquatique O2FALAISES et étude des types de gestion du centre O2S au groupement :

ESPELIA (Mandataire)

80, rue Taitbout
75009 Paris

CABINET KERMARREC (Co traitant)

8 Rue du Bourg Nouveau
35000 Rennes

SOGETI INGENIERIE (Co traitant)

387 Rue des Champs
BP 509
76235 BOIS GUILLAUME Cédex

Pour un montant de :

Montant HT : 76 875,00 €
Montant TTC : 92 250,00 €

Découpage par franchises :

TF 19 375,00 € HT
TO001 16 150,00 € HT
TO002 15 650,00 € HT
TO003 10 100,00 € HT
TO004 15 600,00 € HT

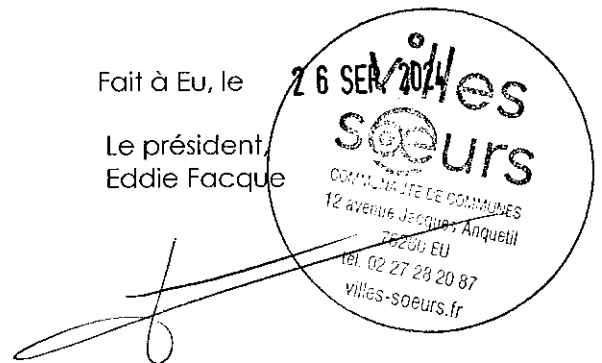
Article 2 : de signer toutes les pièces du marché correspondant à la mission d'audit et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement du contrat de concession du centre aquatique O2FALAISES et étude des types de gestion du centre O2S.

Article 3 : La présente décision sera transmise au Préfet et transcrite sur le registre des délibérations du Conseil Communautaire.

**Acte certifié exécutoire à Eu,
Le
Le Président,**

Fait à Eu, le

Le président,
Eddie Facque



La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date exécutoire. Elle peut, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président de la CCVS, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :

- *Soit à compter de la réception d'une réponse explicite au recours gracieux ;*
- *Soit deux mois après l'introduction du recours gracieux, en l'absence de réponse du Président pendant ce délai*